

Article paru dans le journal *Le Soir* du samedi 15 mai 2004

**« Sans offre d'emploi, il est interdit d'exclure »**

Le front « Stop à la chasse aux chômeurs » ne désarme pas. Formé de militants syndicaux et d'altermondialistes, il livre un baroud incessant pour tenter de convaincre le PS de s'opposer à la *machine à exclure* qu'est, selon eux, le plan d'activation des chômeurs.

Omniprésents, ces militants antiexclusion ne ratent aucun rendez-vous socialiste, pour y brandir des calicots et distribuer des tracts. Dimanche dernier, à Mons, le ministre-président Jean-Claude Van Cauwenberghe a répondu à leurs interpellations : *Nous n'accepterons jamais qu'on sanctionne un chômeur à qui on n'a pas offert un emploi, une formation ou un accompagnement.*

Prenant au mot le serment du PS, « Stop à la chasse aux chômeurs » a préparé une proposition de loi. Elle dit : *Aucun chômeur ne pourra être sanctionné pour manque de disponibilité ou de recherche active d'emploi si l'Onem ne peut pas démontrer que, dans le mois qui précède la sanction, le service régional lui a proposé une offre d'emploi de qualité, et que le chômeur l'a refusée.* Le principe : *En matière de contrôle, l'offre d'emploi doit précéder la sanction.* Cette proposition sera envoyée aux parlementaires et leurs réponses seront largement diffusées pendant la campagne.

Les militants antiexclusion apportent un argument supplémentaire pour étayer leurs craintes de sanctions massives, jetant les chômeurs dans la pauvreté. Ils ont découvert dans l'accord de coopération que le fait, pour le chômeur, d'accepter un accompagnement ne le lui offrirait qu'une protection très précaire. En effet, lorsque le chômeur s'engagera dans une action intensive de formation ou d'insertion (au moins 3 jours/semaine), il ne sera protégé que 6 mois. Or, le chômeur qui échoue à se réinsérer se décourage, perd confiance en lui et refuse à la longue de faire de nouvelles tentatives sous peine d'humiliations permanentes. *Il est illusoire de croire qu'une fraction importante des 543.600 chômeurs que compte actuellement la Belgique suivra indéfiniment une activité intensive d'insertion, de plus de 3 jours par semaine, qui seule protégerait du risque d'exclusion.*

La crainte de « Stop à la chasse aux chômeurs » : *En substituant au critère objectif du refus d'emploi, le critère subjectif d'efforts insuffisants, le chômeur sera soumis à une notion floue, arbitraire, susceptible d'interprétations de plus en plus restrictives. Ce qui revient à saper le principe même de la Sécurité sociale.*

**Bénédicte Vaes**